

Procès-verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian CARRÈRE.

Secrétaire de la séance : Jean-Marc PUYRAIMOND

Présents : Christian CARRÈRE, Pierrette ICART, Adrien PONSOLLE, Yves CAUBET, Josiane TEULÉ, Noël LE GOFF, Michèle AGOSTINI, Bernard CAU, Jean-Marc PUYRAIMOND, Marcel FORT, Sylvie CAU, Valérie RAVINET, Sabine PUYDEBOIS, Anaïs MIRADA

Représentés :

Absents et excusés : Maxime DEGEILH

Ordre du jour :

- Approbations procès-verbaux précédentes séances
- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026 ;
- Participation au financement médiateurs montagne ;
- Désignation du délégué de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- Diagnostics Ponts - programmation des travaux ;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 (N° DE_2026_033)

Monsieur Le Maire expose que le projet du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2026 a été établi par les secrétaires de séance et transmis aux membres du conseil dans les délais réglementaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15 ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du 17 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2026 est approuvé :

- tel qu'il a été présenté

Délibération : adoptée à l'unanimité

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales (N° DE_2026_034)

- Vu le code électoral ;
- Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement d'un tableau des électeurs sénatoriaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

a. Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de M Yves CAUBET, Madame Josiane TEULÉ, Madame Anaïs MIRADA et Madame Sabine PUYDEBOIS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b. Election des délégués titulaires :

Les candidatures enregistrées :

- Christian CARRÈRE
- Pierrette ICART
- Adrien PONSOLLE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a pas réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1
- nombre de bulletins : 13
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7
- Ont obtenu :
- Monsieur Christian CARRÈRE : 12 - douze voix
- Madame Pierrette ICART : 12 - douze voix
- Monsieur Adrien PONSOLLE : 12 - douze voix

Monsieur Adrien PONSOLLE. ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

Madame Pierrette ICART ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1er tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

Monsieur Christian CARRÈRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

c. Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- Yves CAUBET
- Noël LE GOFF
- Michèle AGOSTINI

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

- nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de bulletins : 14
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Monsieur Yves CAUBET : 10 - dix voix
- Monsieur Noël LE GOFF : 10 - dix voix
- Madame Michèle AGOSTINI : 13 - treize voix

Monsieur Yves CAUBET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

Monsieur Noël LE GOFF ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu au 1er tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

Madame Michèle AGOSTINI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1er tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

Délibération : adoptée

Participation financière au PNR - Médiateurs montagne 2026 (N° DE_2026_035)

Monsieur Le Maire fait état de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales reçue en 2025 de l'état par la commune d'un montant de 21 673 €.

Prévue à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales, cette dotation vise à soutenir les communes rurales dont une part significative du territoire est concernée par une aire protégée, comme le Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et/ou un site Natura 2000 par exemple. Elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à la préservation, à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

Monsieur Le Maire fait état également des échanges avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises, proposant aux communes de montagne d'affecter une partie de cette dotation pour mettre en place sur la commune des « Médiateurs Montagne » chargés de sensibiliser et d'informer les usagers des sentiers et des espaces de montagne, sur la préservation de l'environnement et du patrimoine, et de la coexistence avec les autres usages.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **Décide d'affecter 10 % de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales reçue en 2025 par la commune à l'opération "Médiateur Montagne" proposée par le PNR soit 2 167 € ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer avec Monsieur le Président du Syndicat mixte du PNR, la convention qui sera mise en place à cet effet,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer toute pièce en application de la présente délibération.**
- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires sur le budget de la commune.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Désignation du délégué de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT (N° DE_2026_036)

Monsieur le maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le IV de l'article 1609 nonies C de code général des impôts fixe les modalités de création et de composition de la CLECT par l'organe délibérant de l'EPCI.

Celui-ci a procédé par délibération N° 2026-066 du 30 avril 2026 à sa création et a désigné le nombre de délégués par commune.

L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales confie au conseil municipal la compétence de principe de désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs. Le juge administratif a confirmé cette interprétation en rappelant que le seul conseil municipal est habilité à désigner les membres appelés à siéger à la CLECT.

Il appartient donc au conseil municipal le soin de désigner son représentant à la CLECT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De désigner M. Christian CARRÈRE comme membre de la CLECT au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.**
- **de mandater Monsieur le maire pour instruire l'ensemble du dossier et réaliser les décisions de cette délibération.**

Délibération : adoptée à l'unanimité

Programme National Ponts - travaux sur pont de serin, pont du Parcoch, Pont du Courtiou de Faour (N° DE_2026_037)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des diagnostics et études réalisés sur différents ponts, la commune avait sollicité son inscription au "Programme National Ponts" dont le pilotage a été confié au CEREMA dans le cadre de France Relance.

Le bureau d'étude APAVE a réalisé une inspection détaillée sur les ponts suivants :

- Pont de Serin(accès au hameau de la Comanie)
- Pont du Parcoch
- Pont du Courtiou de Faour

A ce jour, seules des limitations de tonnage ont été mises en oeuvres en attendant la réalisation de travaux de consolidation et sécurisation.

La société OTCE génie civil a répondu à la demande de proposition technique et financière pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de ces trois ponts.

- Pour le pont de Serin : coût total estimatif 224 000€ HT
 - Montant estimatif des travaux 200 000€ HT
 - Montant mission MOE 12% doit 24 000€ HT
- Pour le pont du Parcoch: coût total estimatif 197 750€ HT
 - Montant estimatif des travaux 175 000€ HT
 - Montant mission MOE 13% doit 22 750€ HT
- Pour le pont du Courtiou de Faour: coût total estimatif 197 750€ HT
 - Montant estimatif des travaux 175 000€ HT
 - Montant mission MOE 13% doit 22 750€ HT

Monsieur Le Maire précise que les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 60% et propose de programmer ces opérations en deux tranches.

1ère tranche : pont du Parcoch et pont du Courtiou de Faour

2ème tranche : pont de Serin

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

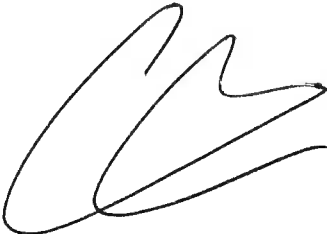
- Approuve le projet présenté ;
- charge Monsieur le maire de solliciter les subventions dans le cadre du Programme National des Ponts et tout autres financeurs pour lesquels l'opération est éligible ;
- le charge de signer tout document relatif à cette opération.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Financement rénovation centre Escalusse : toujours en attente de la décision de l'ANCV pour l'attribution d'une aide de 177 266 €
- Le PNR va lancer, le 15 juin, une enquête sur la commune relative aux modes de consommation.
- Une réunion de travail des élus est programmée le 14 juin à 18h sur le thème de la procédure des biens vacants.
- Présentation de la nouvelle association de transformation alimentaire "L'atelier du Garbet" qui a pour objet une offre de stérilisation de produits alimentaires produits localement.
- Travaux sur l'immeuble du restaurant "Les 7 familles", le permis de construire a été redéposé pour être en conformité avec la réglementation d'urbanisme.
- Travaux à l'épicerie : une extension amovible sera opérée (coût environ 9000 €) et une demande de subvention FDAC sera déposée auprès de la communauté de communes.

Christian CARRÈRE
Président de séance



Jean-Marc PUYRAIMOND
Secrétaire de séance

